

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DOCUMENT D'INFORMATION

**sur le budget des dépenses et la
planification axée sur les résultats**

2006-2007

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

2006-2007

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE I</u>	PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007
	Déclaration relative à la vue d'ensemble du ministère
	Organigramme du ministère
	Lois administrées par le ministère
	Liste d'agences et de commissions
	Information financière du ministère
<u>ANNEXE I</u>	PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2005-2006 ET RAPPORT ANNUEL 2004-2005

PARTIE I

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Déclaration relative à la vue d'ensemble du ministère

Le ministère des Transports (MTO) appuie la réalisation de priorités et de résultats clés du gouvernement de l'Ontario par la promotion, la gestion et le maintien d'un système de transport multimodal intégré sécuritaire et efficace. Les priorités d'importance du gouvernement comprennent l'édification de collectivités et d'une économie fortes. Le système de transport de la province joue un rôle clé dans la réalisation de ces priorités, particulièrement dans l'amélioration du déplacement des gens et de la circulation des biens sur nos autoroutes et à nos postes frontaliers d'importance. Ces éléments, en retour, contribuent à la prospérité économique et à une meilleure qualité de vie pour les Ontariens. Voilà pourquoi le MTO concentrera ses ressources et ses efforts sur quatre domaines prioritaires clés :

- l'amélioration du transport en commun en rendant celui-ci plus attrayant pour les navetteurs;
- la planification et l'investissement dans une infrastructure de transport critique pour en maintenir la capacité concurrentielle sur le plan économique;
- la promotion de la sécurité routière afin de demeurer parmi les territoires les plus sécuritaires en Amérique du Nord; et
- l'amélioration du service au public et de la satisfaction de la clientèle en fournissant au public des services efficaces et novateurs.

Pour y parvenir, nous allons :

Accroître le nombre d'usagers des services de transport urbain en investissant dans le remplacement, l'exploitation et l'expansion de nos parcs de véhicules de transport en commun pour faire du transport en commun une option viable, pratique et fiable. Projets prévus :

- collaboration avec le gouvernement fédéral et les collectivités pour mettre en place des ententes d'expansion du transport en commun d'une valeur de plus de 2,8 milliards de dollars;
- lancement de l'étape initiale du système de cartes de transport en commun de la région du Grand Toronto;
- création d'une loi visant à créer la Régie des transports du grand Toronto; et
- hausse de la part de la taxe sur le carburant revenant au transport en commun à deux cents par litre et permission, pour les municipalités, d'utiliser les fonds pour les besoins de leur système de transport en commun en matière de fonctionnement et d'immobilisations.

Renforcer les services d'un intérêt essentiel pour le public au moyen d'investissements proposés dans le plan d'infrastructure qui amélioreront la circulation des gens et des biens sur nos autoroutes et postes frontaliers d'importance. Le MTO continuera également de promouvoir et d'appliquer les lois actuelles et nouvelles en matière de sécurité routière. Projets prévus :

- poursuite de la mise en œuvre des améliorations à l'infrastructure dans le cadre de la stratégie Il faut que ça bouge à Windsor-Essex;
- investissement de plus de 1,4 milliard de dollars à l'échelle provinciale dans l'infrastructure routière;
- planification de futurs corridors de transports, comme le corridor de transport Niagara-Région du Grand Toronto, le corridor ouest de la Région du Grand Toronto, le prolongement est de la route 407 et le prolongement de la route 427; et
- mise en œuvre d'améliorations routières clés contenues dans la *Loi de 2005 modifiant des lois en ce qui concerne le transport* et visant notamment à rendre les zones de construction et les passages pour piétons plus sécuritaires ainsi qu'à augmenter les amendes pour excès de vitesse et pour utilisation d'un permis de conduire frauduleux.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ

Transformer et moderniser les stratégies d'exécution des opérations pour améliorer les services. Projets prévus :

- aide au ministère des Services gouvernementaux pour la mise en œuvre de la stratégie ServiceOntario;
- création d'un nouveau permis de conduire de l'Ontario plus sécuritaire; et
- collaboration avec le réseau de bureaux privés de délivrance de permis du MTO pour améliorer le service offert.

Mesures de performance

Le MTO continue de suivre le progrès relatif à ces priorités et stratégies au moyen de diverses mesures de performance, dont :

- **Nombre d'usagers des services de transport municipaux dans les grands centres urbains de l'Ontario**
Le nombre d'usagers des services de transport municipaux dans les grands centres urbains devrait passer de 641 millions d'usagers en 2006 à 660 millions d'ici la fin de 2007.
- **Nombre de décès par tranche de 10 000 conducteurs titulaires d'un permis**
L'Ontario est le territoire le plus sécuritaire en Amérique du Nord pour ce qui est du nombre de décès liés à des accidents de la route, avec un taux de 0,97 décès par tranche de 10 000 conducteurs titulaires d'un permis en 2003 (dernières données publiées disponibles). L'Ontario prévoit maintenir un tel succès en matière de sécurité routière dans l'avenir.

Programmes et services

Les stratégies, les mesures de performance, les programmes et les services du ministère des Transports sont fournis dans les domaines de programmes suivants :

Le programme Politiques, planification et normes planifie et fait la promotion d'un système de transport multimodal sécuritaire, efficace et fiable qui favorise une économie forte et une meilleure qualité de vie pour tous les Ontariens. Cela comprend des mesures visant à atténuer la congestion routière dans les zones urbaines et à faciliter la circulation des gens et des biens sur nos routes et à nos postes frontaliers.

Le programme Gestion des routes provinciales appuie l'engagement du ministère à fournir un système de transport sécuritaire, efficace et fiable en supervisant l'exploitation, la maintenance, le génie, la construction et l'administration de programmes pour le réseau de routes provinciales. Le programme supervise l'entretien des routes tout au long de l'année et protège les investissements publics dans l'infrastructure routière.

Le programme Sécurité des usagers de la route joue un rôle de premier plan qui permet à l'Ontario de se distinguer parmi les territoires les plus sécuritaires en Amérique du Nord pour les usagers de la route. Le programme de la sécurité des usagers de la route collabore avec un vaste nombre de partenaires externes pour améliorer la sécurité routière et la mobilité grâce à la promotion et à la réglementation d'une conduite routière responsable et à l'application des lois relatives aux véhicules utilitaires.

Le programme Administration du ministère – Le but premier du programme Administration du ministère est de fournir des services et un soutien, notamment en ce qui a trait à la planification des activités et des ressources, aux conseils relatifs à la gestion et aux services directs.

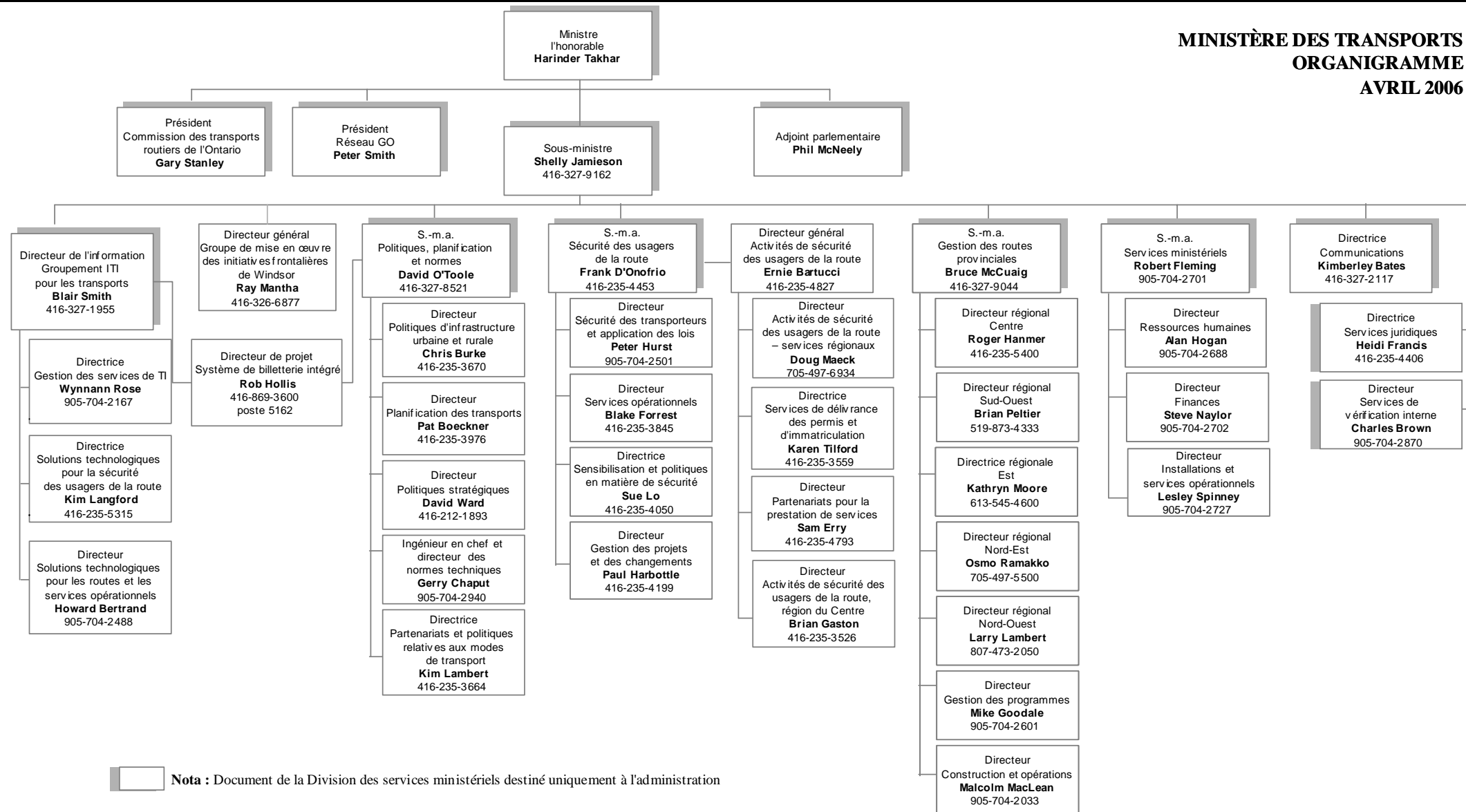
Le Groupement de l'économie et des transports est une entreprise centrée sur les clients qui vise l'excellence en matière de prestation de services d'information et de technologie de l'information aux ministères du Développement économique et du Commerce, de l'Énergie, du Travail, de la Recherche et de l'Innovation, des Transports ainsi qu'à ses partenaires et intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ORGANIGRAMME AVRIL 2006



**MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ**

LOIS

LOI SUR LES AÉROPORTS	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI SUR LES PONTS	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI DE 1993 SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT, L.O. 1993, chap. 23, PARTIE III	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES
LOI SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN DE BANLIEUE	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE
LOI DE 2001 SUR LE RÉSEAU GO, L.O. 2001 chap. 23	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI DE 1998 SUR L'AUTOROUTE 407, L.O. 1998 chap. 28	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES
LOI DE 2001 SUR LE TRONÇON FINAL EST DE L'AUTOROUTE 407, L.O. 2001 chap. 23	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES
LOI DE 2002 SUR LES CONSTRUCTIONS SITUÉES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET NOMMÉES À LA MÉMOIRE DES AGENTS DE POLICE DÉCÉDÉS L.O. 2002, chap. 26	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES
CODE DE LA ROUTE	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI DE 2001 SUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE OFFERTS AUX USAGERS DE LA ROUTE, L.O. 2001, chap. 18	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE
LOI SUR LES RÉGIES DES ROUTES LOCALES	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRANSPORT	MINISTÈRE
LOI DE 1987 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS, (CANADA – LOI FÉDÉRALE) – RESPONSABILITÉ DÉLÉGUÉE	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE
LOI SUR LES MOTONEIGES	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE
LOI SUR LES VÉHICULES TOUT TERRAIN	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE
LOI SUR LA COMMISSION DES TRANSPORTS ROUTIERS DE L'ONTARIO	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES
LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO, L.R.O. 1980, chap. 358	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES VOIES PUBLIQUES	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIES PUBLIQUES ET DES TRANSPORTS EN COMMUN	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI SUR LES VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
THE RAILWAYS ACT L.R.O. 1950, chap. 331, telle que modifiée par l'art. 1 de la L.O. 1968, chap. 113, la L.O. 1979, chap. 44 et l'art. 61 de la L.O. 1986, chap. 64	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
THE RAINBOW BRIDGE ACT, 141, telle que modifiée par la L.O. 1959, chap. 87	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES
LOI DE 1995 SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES
LOI SUR LES PONTS À PÉAGE	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI SUR LA RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
URBAN TRANSPORTATION DEVELOPMENT CORPORATION LTD. ACT, L.R.O. 1980, chap. 518	POLITIQUES, PLANIFICATION ET NORMES GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
<i>Lois non administrées par le ministère des Transports de l'Ontario, mais avec sa participation :</i>	
LOI DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS	GESTION DES ROUTES PROVINCIALES
LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE OBLIGATOIRE	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE
LOI DE 1999 SUR LE TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS, L.O. 1999, chap. 12, Annexe G	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE
LOI SUR LA TAXE DE VENTE AU DÉTAIL	SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

		PRÉVISIONS 2006-2007	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006
COMMISSION DES TRANSPORTS ROUTIERS DE L'ONTARIO	DÉPENSES REVENUS	400 000 150 000	400 593 148 982
RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DU GRAND TORONTO (RÉSEAU GO)			
Fonctionnement	DÉPENSES	39 900 000	34 100 000
Immobilisations	DÉPENSES	352 265 000	271 000 000
RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO	DÉPENSES	451 224 200	46 518 300

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Dépenses prévues du ministère 2006-2007

Dépenses prévues du ministère (M\$)	
Charges de fonctionnement	1 329 520 200
Charges d'immobilisations	647 146 400
Actif de fonctionnement	4 000
Immobilisations	940 490 000

Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2006-2007

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Charges de fonctionnement	
Administration du ministère	50 207 500
Politiques, planification et normes	780 887 700
Sécurité des usagers de la route	153 157 300
Gestion des routes provinciales	292 643 600
Groupement de l'économie et des transports	52 624 100
Total des charges de fonctionnement	1 329 520 200
Charges d'immobilisation	
Politiques, planification et normes	535 375 400
Gestion des routes provinciales	111 771 000
Total des charges d'immobilisation	647 146 400
TOTAL DES CHARGES	1 976 666 600
Actif de fonctionnement	
Politiques, planification et normes	1 000
Sécurité des usagers de la route	1 000
Gestion des routes provinciales	1 000
Groupement de l'économie et des transports	1 000
Total de l'actif de fonctionnement	4 000
Immobilisations	
Politiques, planification et normes	16 740 000
Gestion des routes provinciales	923 750 000
Total des immobilisations	940 490 000
TOTAL DE L'ACTIF	940 494 000

ANNEXE I

**PLAN AXÉ SUR
LES RÉSULTATS
PUBLIÉ 2005-2006
ET RAPPORT
ANNUEL 2004-2005**

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ANNEXE I**

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2005-2006

Le transport constitue la pierre angulaire de la prospérité économique et d'une meilleure qualité de vie. La qualité et l'accessibilité du transport ont une incidence sur une grande partie de ce que nous valorisons, soit notre emploi, notre santé, notre éducation et nos loisirs. L'objectif primordial du gouvernement en matière de transport est de faciliter la libre circulation des biens et des personnes dans toute la province, tout en construisant un réseau viable. L'économie ontarienne, axée sur l'exportation, dépend de ce réseau pour assurer le transport efficace et concurrentiel des personnes et des biens dans l'ensemble de la province et aux passages frontaliers.

Le ministère des Transports s'est fixé quatre priorités pour contribuer à la réalisation de la vision du gouvernement axée sur des communautés dynamiques et une économie vigoureuse :

- investir dans l'amélioration du transport en commun;
- favoriser la croissance économique au moyen d'une infrastructure de transport suffisante;
- promouvoir la sécurité routière;
- améliorer le service au public et la satisfaction de la clientèle.

Pour soutenir ces priorités, le MTO a mis l'accent sur les trois stratégies ci-dessous en 2005-2006.

Augmenter le nombre d'usagers du transport en commun en le rendant plus attrayant pour les navetteurs. Cette stratégie s'accompagnait des initiatives suivantes :

- investissement dans l'extension du Réseau GO;
- amélioration de l'intégration des transports en commun et renouvellement du parc de véhicules municipaux;
- établissement d'une carte de transport en commun pour la région du grand Toronto;
- ouverture de voies réservées aux véhicules multioccupants sur les autoroutes 403 et 404.

Renforcer les services qui présentent un intérêt public vital en prolongeant et améliorant les principaux couloirs commerciaux et passages frontaliers de l'Ontario, tout en demeurant l'un des territoires les plus sûrs en Amérique du Nord. Cette stratégie s'accompagnait des initiatives suivantes :

- investissement de plus de un milliard de dollars dans l'amélioration de l'infrastructure routière et frontalière de la province;
- investissement unique de 1,2 milliard de dollars dans le réseau de transport en commun, les routes municipales et les ponts de la province par l'entremise de Transports-Action Ontario;
- mise sur pied du Groupe de mise en œuvre des initiatives de transport frontalier de Windsor en vue d'accroître la sécurité, l'efficacité et la sûreté de la circulation des personnes et des biens au passage frontalier de Windsor-Detroit;
- Projet de loi 69 – *Loi de 2005 modifiant des lois en ce qui concerne le transport*. Les nouvelles mesures incluent la légalisation de l'utilisation de pneus cloutés dans le Nord de l'Ontario et l'amélioration de la sécurité des piétons par l'augmentation des pénalités pour les conducteurs qui ne s'arrêtent pas aux passages pour piétons ou pour écoliers.

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ANNEXE I**

Appliquer des initiatives de transformation et de modernisation permettant au MTO de transformer et moderniser ses services et d'assurer, de façon constante, l'exécution des principaux engagements gouvernementaux et la prestation de services de grande valeur à la population de l'Ontario tout en obtenant des résultats mesurables. Cette stratégie s'accompagnait des initiatives suivantes :

- mise en œuvre du service de changement d'adresse intégré qui permet aux clients d'aviser jusqu'à trois ministères de leur nouvelle d'adresse en une seule opération sur Internet;
- poursuite de l'extension du Système de gestion de la circulation routière COMPASS sur les autoroutes de la région du grand Toronto afin de régler les problèmes de congestion routière.

Programmes et services

Les stratégies, les mesures de performance, les programmes et les services du MTO sont offerts par l'entremise des programmes ci-dessous.

Le **programme Politiques, planification et normes** planifie et fait la promotion d'un réseau de transport multimodal sûr, efficace et fiable qui contribue au renforcement de l'économie et à l'amélioration de qualité de vie de tous les Ontariens. Le programme vise, notamment, à soulager la congestion routière dans les zones urbaines et à faciliter la circulation des personnes et des biens sur les routes et aux passages frontaliers de la province.

Le **programme Gestion des routes provinciales** soutient l'engagement du ministère de fournir un réseau de transport routier sûr, efficace et fiable en supervisant les fonctions d'exploitation, d'entretien, d'ingénierie, de construction et d'administration de programme pour le réseau routier de la province. Le programme supervise l'entretien routier effectué à longueur d'année et protège les investissements publics dans l'infrastructure routière.

Le **programme Sécurité des usagers de la route** joue un rôle fondamental pour faire de l'Ontario l'un des territoires ayant les routes les plus sûres en Amérique du Nord. Le programme fait appel à un éventail de partenaires externes pour améliorer la sécurité routière et la mobilité sur les routes au moyen de la promotion et de la réglementation en matière de conduite responsable et de la surveillance des véhicules commerciaux.

Le **programme Administration du ministère** porte principalement sur la fourniture de services et de soutien, notamment la planification des activités et des ressources, les conseils de gestion et les services directs.

Le **Groupement ITI pour les transports** est un organisme axé sur le client qui vise l'excellence dans la prestation de services de technologie de l'information et d'information sur les transports au MTO et à ses partenaires et intervenants, de l'intérieur comme de l'extérieur du gouvernement.

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ANNEXE I**

Dépenses prévues du ministère 2005-2006

	Dépenses prévues du ministère	\$
Charges de fonctionnement	849 089 800	
Charges d'immobilisations	1 911 648 600	
Actif de fonctionnement	4 000	
Actif d'immobilisations	834 410 000	

Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-2006

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère	\$
Charges de fonctionnement		
Programme d'administration du ministère	55 442 500	
Programme des politiques, de la planification et des normes	305 327 000	
Programme de la sécurité des usagers de la route	156 421 300	
Programme de gestion des routes provinciales	272 388 200	
Groupement de l'économie et des transports	59 510 800	
Total - Charges de fonctionnement	849 089 800	
Charges d'immobilisations		
Programme des politiques, de la planification et des normes	1 346 836 700	
Programme de gestion des routes provinciales	564 811 900	
Total - Charges d'immobilisations	1 911 648 600	
Actif de fonctionnement		
Programme des politiques, de la planification et des normes	1 000	
Programme de la sécurité des usagers de la route	1 000	
Programme de gestion des routes provinciales	1 000	
Groupement de l'économie et des transports	1 000	
Total - Actif de fonctionnement	4 000	
Actif d'immobilisations		
Programme des politiques, de la planification et des normes	19 150 000	
Programme de gestion des routes provinciales	815 260 000	
Total - Actif d'immobilisations	834 410 000	

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ANNEXE I**

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Le plan 2004-2005 jetait les bases du contrôle des coûts et l'affectation des ressources aux priorités du gouvernement en vue de bâtir des communautés dynamiques et une économie vigoureuse. Le ministère a mis en œuvre des mesures destinées à rendre les transports en commun plus attrayants pour les navetteurs en faisant la promotion de leur commodité, de leur souplesse et de leur accessibilité. En outre, il a pris les moyens pour assurer le bon entretien et l'extension stratégique de l'infrastructure de transport de la province. Voici des réalisations du MTO en 2004-2005.

- Priorité accordée aux enfants et aux jeunes par le dépôt du projet de loi 73 intitulé *Loi de 2004 visant à améliorer la sécurité des enfants et des jeunes sur les routes de l'Ontario*. Cette loi a été adoptée et elle contribue à améliorer la sécurité des enfants au moyen de mesures réglementaires, comme l'utilisation obligatoire de sièges d'auto et d'appoint pour enfants, qui peuvent réduire les blessures jusqu'à 75 %.
- Dépôt d'une nouvelle loi visant à améliorer la sécurité routière, à soulager la congestion routière et à augmenter le nombre d'usagers du transport en commun. Le projet de loi 169, *Loi de 2005 modifiant des lois en ce qui concerne le transport*, comprend des initiatives importantes, notamment, amélioration de la sécurité à tous les passages pour piétons; mesures pour contrer la vitesse excessive; amélioration de la sécurité des camions; ouverture de voies réservées aux véhicules multioccupants pour encourager le recours au covoiturage et au transport en commun; voies réservées aux véhicules utilitaires et de tourisme détenant une autorisation de sécurité délivrée avant l'arrivée à la frontière; et ciblage des exploitants de taxi et de limousine illégaux.
- Annonce d'un financement conjoint de un milliard de dollars chacun pour le Réseau GO et pour la CCT en partenariat avec les gouvernements fédéral et provincial. Les gouvernements travailleront ensemble à la modernisation et à l'extension des services d'autobus, de tramways et de métro au moyen de l'acquisition de nouveaux véhicules et d'améliorations, notamment des voies réservées au transport en commun, des mesures de priorité au transport en commun et des améliorations au métro.
- Injection des recettes provenant de la taxe sur l'essence dans le transport en commun : un cent le litre en 2004, un cent et demi le litre en 2005, puis deux cents le litre au début de 2006. Ces investissements permettront d'étendre et d'améliorer le service de transport en commun, d'augmenter la capacité et d'attirer de nouveaux usagers en leur présentant une solution de rechange plus fiable et commode à la voiture.
- Soutien de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* qui vise à rendre l'Ontario entièrement accessible d'ici 2025. Le MTO continuera de travailler à l'élimination des obstacles dans les transports en commun pour les personnes handicapées. Tous les autobus remplacés ou ajoutés que le MTO financera devront être totalement accessibles.
- Lancement de la phase d'acquisition d'une carte de transport en commun intégrée. Le système de perception intégré sera introduit au début de 2007 et il reliera Mississauga, le Réseau GO et Union Station. Hamilton sera reliée à Whitby d'ici 2010.
- Investissement de 300 millions de dollars dans des améliorations aux passages frontaliers de Windsor grâce à un programme de financement conjoint fédéral-provincial. Il s'agit de la première étape importante de la stratégie pluriannuelle *Il faut que ça bouge à Windsor Essex*, destinée à améliorer la sécurité routière, à faciliter l'accès à la frontière et à protéger les emplois locaux et la croissance.

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ANNEXE I**

- Exécution d'un programme d'immobilisations routières efficace, incluant des investissements de près de un milliard de dollars à l'échelle de la province. Le programme d'immobilisations a contribué au maintien de l'état du réseau routier dans son ensemble, un accent particulier ayant été mis sur l'amélioration des couloirs commerciaux et les passages frontaliers stratégiques.

Dépenses ministérielles 2004-2005

	Dépenses ministérielles	\$
Charges de fonctionnement		753 253 424
Charges d'immobilisations		593 091 890
Actif de fonctionnement		10 479 000
Actif d'immobilisations		659 050 615
Effectif (au 31 mars 2005)		4 046

Nota : ne comprend pas les crédits législatifs